

Tout savoir sur le **GFGA**



CONTACT PERMANENT : *Tassadite LAJIRI*

68, rue Anatole France • 92 309 Levallois-Perret Cedex
Tél : 01 41 49 80 10 • gfga@ffgolf.org • www.gfga.fr

Qu'est ce que le GFGA ?

Le Groupement Français des Golfs Associatifs est une association Loi du 1er juillet 1901 qui a été fondée en 1993.

Le GFGA est l'**UN DES REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE LA BRANCHE DU GOLF**. Il a notamment pour objet de :

- Représenter et défendre les intérêts de ses adhérents en négociant avec les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) et de la Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation (CPNEF) ;
- Assurer le suivi et l'actualisation de la Convention Collective Nationale du Golf qui est appliquée par toutes les structures dont l'activité principale est le golf ;
- Participer au fonctionnement de la Commission Formation ffgolf.

Le GFGA concourt au bon fonctionnement des golfs en leur apportant un soutien juridique et social en représentant leurs intérêts dans les négociations sociales.

Il est composé de :

• **MEMBRES ACTIFS**: qui sont des associations sportives affiliées à la ffgolf ayant la qualité d'employeur et/ou assurant la gestion d'un équipement golfique et des associations sportives affiliées disposant d'une convention avec un gestionnaire commercial pour exercer leurs activités ;

• **GOLFS PARTENAIRES**: qui sont des personnes morales gestionnaires de golf ayant la qualité d'employeur.

À ce jour, le GFGA représente la presque totalité des golfs associatifs.

Les membres actifs disposent d'une voix délibérative aux Assemblées Générales.

Les golfs partenaires disposent d'une voix consultative.

Nota :

La ffgolf[®] a pour objet d'organiser, d'administrer et de développer le golf amateur et professionnel en France. Elle ne peut participer au dialogue social.

4 bonnes raisons d'adhérer au GFGA

Les adhérents du GFGA bénéficient de l'ensemble des services suivants :

1 • Invitations et participation aux

RÉUNIONS D'INFORMATION

organisées par le GFGA afin d'aborder des sujets d'actualité intéressant les golfs, de favoriser les échanges entre les dirigeants de golfs et prendre en compte au mieux les attentes et besoins des adhérents notamment dans le dialogue social ;

2 • Accès à la

HOTLINE EN DROIT SOCIAL

permettant d'être informés des droits et obligations dans le domaine du droit social et de l'application de la CCN Golf ;

3 • Réception de

NEWSLETTERS

sur l'actualité sociale (droit du travail, droit de la sécurité sociale, CCN Golf), fiscale, économique et environnementale et plus largement sur tout sujet pouvant intéresser la gestion des golfs ;

4 • Communication de

DOCUMENTATIONS TECHNIQUES

sur des thèmes de droit social applicables aux golfs (modulation du temps de travail, congés payés, maladie / prévoyance...), sur la fiscalité, l'environnement etc.

5 • Accès au dispositif

JOUER AILLEURS

qui permet aux joueurs membres de clubs associatifs participants d'aller « Jouer ailleurs », c'est-à-dire dans d'autres clubs associatifs de même nature adhérant à ce système, à des conditions préférentielles déterminées par le club hôte.



Quels sont les TARIFS des cotisations et redevances pour 2020 ?

Devenez **MEMBRES ACTIFS** du GFGA pour les associations sportives :

- 125 € pour les golfs de 9 trous
- 250 € pour les golfs de 18 trous
- 375 € pour les golfs de 27 trous
- 500 € pour les golfs de 36 trous et plus.

Devenez **GOLFS PARTENAIRES** du GFGA pour les gestionnaires de golf :

- 115 € pour les golfs de 9 trous
- 230 € pour les golfs de 18 trous
- 345 € pour les golfs de 27 trous
- 460 € pour les golfs de 36 trous et plus.

COMMENT ADHÉRER AU



Vous pouvez devenir membre actif ou golf partenaire du GFGA en retournant le formulaire de demande d'adhésion complété auprès du secrétariat du GFGA.

Retrouvez toutes les informations sur :
www.gfga.fr